

Lutter contre la pénibilité au travail : une obligation de résultat pour l'employeur



Public : Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



Durée : 1 jours (07h)



Pré Requis : Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



Objectifs de la formation :

- Comprendre ce qu'il faut entendre par « pénibilité »
- Savoir quelles sont les démarches à prévoir en matière de pénibilité
- Identifier les risques contentieux



Méthodes et Moyens pédagogiques

- Une formation sur mesure
- Partage des connaissances et des expériences
- Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- Apprentissage interactif et ludique
- Evaluation des formations par les stagiaires
- Attestation de fin de formation

Lutter contre la pénibilité au travail : une obligation de résultat pour l'employeur



Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



Lieu : Salle de formation dans le bureau organisateur



Accessibilité: NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



Délais d'accès : Les formations sont programmées tout au long de l'année



Tarif : 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



Contact: Nicolas VINCENT

Mail. vincent@nmcg.fr – Tél.01 70 61 61 61

QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR « PENIBILITE » ?

- ↘ Identifier les facteurs de risques professionnels : contraintes physiques marquées, environnement agressif, rythmes de travail...
- ↘ Vérifier l'éventuel dépassement des seuils d'exposition

QUELLES SONT LES DEMARCHES A PREVOIR EN MATIERE DE PENIBILITE ?

- ↘ L'accord collectif ou le plan d'action
- ↘ Une évaluation des risques professionnels à partir du document unique
- ↘ La mise en place d'un compte personnel de prévention de la pénibilité
- ↘ La nécessaire formation et information des salariés
- ↘ L'implication de l'ensemble des acteurs concernés
- ↘ La mise en place de mesures de prévention organisationnelles

QUELS SONT LES RISQUES CONTENTIEUX ?

- ↘ Le contrôle opéré par l'inspection du travail
- ↘ La pénalité financière
- ↘ Le contentieux porté par le salarié lésé
- ↘ La faculté de sanctionner un salarié manquant à son obligation de vigilance